**EXERCICE 1 (budget de trésorerie)**

L’entreprise Mironton, PME de 9 personnes, est spécialisée dans la vente à domicile de produits de beauté.

Son dirigeant, M. Mironton, souhaite réorganiser son service commercial. Cette réorganisation s’accompagne d’investissements destinés à améliorer la productivité des commerciaux. Désireux de réunir les conditions du bon déroulement de cette opération d’investissement, M. Mironton souhaiterait analyser les répercussions sur la trésorerie de l’entreprise. M. Mironton veut chiffrer l’incidence de cette acquisition sur la trésorerie de son entreprise dans l’hypothèse où le règlement de la facture interviendrait par tiers les 15 février, 15 mars et 15 avril.

**Travail à faire :**

1. A l’aide de l’annexe, présentez le budget de trésorerie des trois premiers mois de l’année N+1
2. Commentez l’évolution prévisible des disponibilités et conseillez M. Mironton quant à la gestion de sa trésorerie au cours du premier trimestre N+1

**ANNEXE**

**Extrait de la balance des comptes au 31/12/N (en €)**

* Fournisseurs de biens et de services 200 000
* Clients 460 000
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux 75 000
* TVA à décaisser 31 360
* Banque 30 000
* Caisse 4000

**Prévisions**

* Les ventes s’élèveraient à 400 000 € HT pour le mois de janvier, à 470 000 € HT en février puis à 500 000 € HT les mois suivants.
* Les achats s’élèveraient à 220 000 € HT en janvier, puis progresseraient de 5 % par mois.
* Les charges de personnel représenteraient 180 000 € par mois. Ce poste serait stable au premier trimestre N+1.
* Les fournisseurs de biens et de services sont payés à 30 jours fin de mois.
* Les clients règlent à 30 jours fin de mois.
* Les charges sociales concernant les salaires du quatrième trimestre N-1 seront payées le 15 janvier.
* La TVA est calculée au taux de 20 %.

On estime la TVA à décaisser à 20 477 € au titre du mois de janvier, 49 234 € au titre du mois de février et 53 035 € au titre du mois de mars ; ces valeurs prennent en compte l’incidence des acquisitions d’immobilisations prévues.

L’investissement prévu entraînera un décaissement de 32 400 € en février et 32 400 € en mars.

**EXERCICE 2**

L’entreprise Look fabrique des accessoires de navigation pour bateaux de plaisance et a une activité fortement saisonnière. Ses fournisseurs et ses clients sont exclusivement situés en France. L’entreprise Look a systématiquement depuis plusieurs années des problèmes de trésorerie ; aussi, on vous demande d’établir au 31 décembre N, les prévisions de trésorerie pour le 1er semestre N+1, à partir des informations ci-dessous.

**Bilan simplifié au 31/12/N**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ACTIF** | **Montant** | **PASSIF** | **Montant** |
| Immobilisations | 1 100 000 | Capitaux propres | 1 065 000 |
| Stocks de MP (400 kg) | 16 000 | Emprunts et dettes(2) | 400 000 |
| Stocks de PF (1000 unités) | 350 000 | Fournisseurs et comptes rattachés | 185 000 |
| Clients et comptes rattachés(1) | 325 000 | Dettes fiscales et sociales(3) | 210 000 |
| Autres créances | 60 000 |  |  |
| Disponibilités | 9 000 |  |  |
| **TOTAL ACTIF** | **1 860 000** | **TOTAL PASSIF** | **1 860 000** |

**(1)** 10 000 € de créances douteuses et 315 000 € d’effets à recevoir

**(2)** Dont 20 000 € d’intérêts courus

**(3)** Dont 50 000 € de TVA à décaisser, 125 000 € d’impôt sur les bénéfices et 35 000 € de charges à payer en janvier

**Renseignements complémentaires sur le bilan au 31 décembre N :**

* Les effets à recevoir seront encaissés en janvier,
* Les fournisseurs seront réglés, moitié en janvier, moitié en février,
* Le poste « emprunts et dettes » concerne un seul emprunt dont l’échéance est au 30 juin et qui est remboursé par annuités constantes de 80 000 €,
* Les autres créances seront encaissées en janvier.

**Renseignements concernant l’exploitation courante pour le 1er semestre N+1 :**

* Le taux de TVA applicable à l’ensemble des opérations est le taux normal de 20 % ;
* L’entreprise utilise la méthode « Premier Entré Premier Sorti » pour la valorisation des stocks

**Renseignements concernant les ventes :**

* 24 000 articles à 400 € HT pour l’année N+1 ;
* Les coefficients saisonniers trimestriels déterminés statistiquement sont les suivants :
* 1er trimestre : 0,5
* 2ème trimestre : 1,8
* 3ème trimestre : 1
* 4ème trimestre : 0,7
* A l’intérieur de chaque trimestre, le rythme des ventes est régulier. Les conditions de règlement des clients sont les suivants : 50 % au comptant et 50 % par traite à 30 jours fin de mois.

**Renseignements concernant les prévisions des achats de MP :**

* 9 000 kg par mois au cours du 1er trimestre
* 12 500 kg par mois au cours du 2ème trimestre
* Prix d’achat au kg : 40 kg HT. Les fournisseurs sont réglés à raison de 50 % à 30 jours, et 50 % à 60 jours.

**Renseignements concernant la production :**

* 1er trimestre : 1800 articles par mois ;
* 2ème trimestre : 2500 articles par mois ;
* Le coût de production d’un article se décompose de la façon suivante :
* MP = 5 kg
* Frais variables de fabrication : 100 € HT dont le règlement s’effectue le mois même
* Frais fixes de fabrication : ils sont estimés à 516 000 € pour le semestre et comprennent 50 % d’amortissements. Les frais décaissés régulièrement sur le semestre, ne sont pas soumis à TVA

**Autres renseignements :**

* Les frais administratifs non soumis à TVA s’élèvent à 60 000 € par mois et sont réglés pour les 2/3 le mois même et pour 1/3 le mois suivant ;
* Les représentants perçoivent une commission décaissée le mois suivant, de 5 % du montant des ventes HT ;
* Les deux premiers acomptes d’impôt sur les sociétés versés aux dates limites s’élèvent respectivement à 50 000 € et 70 000 €.